

↓ Proposition supplémentaire pour la commune

Dans notre précédent numéro nous vous avons transmis la liste des propositions que nous avons établies à partir des besoins et souhaits exprimés par les habitants de notre commune.

Nous en avons cependant oublié une : la création dans l'espace du cimetière d'un petit columbarium. En effet, aujourd'hui de plus en plus de personnes choisissent la crémation, mais dans notre village, nous n'avons pas encore prévu les aménagements qui s'imposent pour répondre comme il convient à cette évolution.

↓ En bref

Conteneurs de la décharge



Le 12 mai, la dépouille du renard, restée depuis plusieurs mois derrière les conteneurs était toujours là, dans un état de décomposition bien avancé ! Mais depuis peu, l'abondance des conteneurs a été manifestement nettoyé. Espérons que les habitants feront preuve de civisme et auront à cœur de garder propre cet emplacement. Il ne reste plus qu'à couper les orties et herbes folles.



Développement du territoire

Un temps de discussion et d'échange avec la population du territoire « Entre Nièvre et Forêts » est ouvert dans notre commune pour recueillir nos besoins et nos propositions d'action à mener. Cette **réunion publique** qui s'inscrit dans le cadre du deuxième projet de territoire, opérationnel en 2010, aura lieu le **vendredi 10 juillet 2009 à 20h** dans la salle des fêtes de la mairie. Nous vous invitons à venir nombreux.

Demi journée découverte de la forêt, repoussée .

Dans notre dernier numéro nous vous annoncions pour le 3 juin un après midi découverte de la forêt en compagnie d'agents de l'ONF. Bien que le conseil municipal ait été informé, lors du conseil du 30 mars, de la proposition de ce moment de découverte et qu'aucune remarque n'ait été faite, Monsieur le Maire a malgré tout décidé de l'annulation de cette promenade nous informant qu'elle serait reportée en juillet ou en août. Mais cela sera-t-il possible à ce moment là, sachant que les agents de l'ONF prennent aussi quelques congés ? Nous vous tiendrons, bien sûr, au courant de la date qui sera fixée, si date il y a.

↓ Entretien de la pelouse d'Arbourse et de sa flore typique

Lors de sa présentation du budget prévisionnel 2009 la communauté de communes a annoncé qu'elle procéderait à l'entretien, avec l'aide de l'atelier de ré-insertion, de la pelouse d'Arbourse et une somme de 8 000 € a été prévue à cet effet.



La pelouse calcaire d'Arbourse ou chemin des Vignes de l'Hôpital, se situe sur la colline au dessus du village à la lisière de la forêt et des vignes de l'Hôpital.

Ce sentier de randonnée de 3 kilomètres a été créé en 2005/2006 grâce à des fonds européens et à la communauté de communes.

Beaucoup de choses étaient prévues, notamment une place de stationnement et un espace d'observation sur la vallée de Châteauneuf et de celle d'Arbourse. A notre connaissance ces réalisations n'ont pas été menées à terme.

Les anciennes Vignes de l'Hôpital constituent un site remarquable tant par la faune que par la flore. En effet, lorsque l'on s'y promène, il est possible selon les saisons de découvrir une flore très typique dont notamment des variétés d'orchidées sauvages.

Ce sentier, s'il mérite évidemment d'être entretenu, mériterait certainement aussi d'être valorisé et balisé, pour que toute personne intéressée par la découverte et la sauvegarde de la faune et de la flore puisse être correctement informée de ce qu'elle peut découvrir sur ce site particulier.



↓ Le verre de l'amitié à la sortie de l'église, très apprécié !



Le 2 mai 2009, à 18h30, jour de la Saint Germain patron de notre village, l'église a été réouverte à l'occasion d'une messe donnée par notre nouveau curé, le père Grégory HILARY.

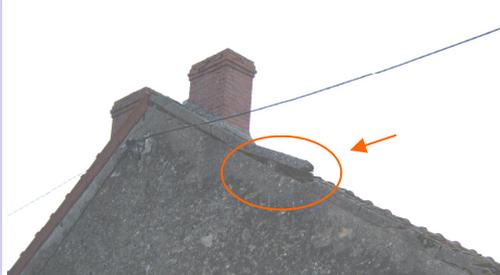
Entre mai et septembre, le père HILARY a choisi de célébrer les messes du samedi soir, dans des églises différentes pour faire découvrir à tous les paroisses situées entre Châteauneuf et la Charité.

Toutes ces messes sont suivies d'un verre de l'amitié offert par la municipalité d'accueil.

Cet office du 2 mai a rassemblé beaucoup de personnes pour lesquelles ce fût une joie de voir revivre notre église fleurie pour l'occasion. Tout le monde a ensuite partagé le verre de l'amitié et ce moment de convivialité voulu par le père HILARY (photo ci-contre) a été vraiment beaucoup apprécié.



↓ Presbytère, attention rive dangereuse !



En 2002, le côté nord de la toiture a été refait en tuiles mécaniques. Le côté sud, par contre, est resté en l'état et depuis 2002 se dégrade. Aujourd'hui la rive se soulève dangereusement et menace de tomber.

Après la messe du 2 mai 2009, le pot de l'amitié organisé juste en dessous aurait pu se terminer très mal.

Heureusement rien de tout cela n'est arrivé, mais des réparations urgentes s'imposent.

↓ Nouvelle association à Arbourse

L'association des « amis des pèlerins d'Arbourse » a été créée en avril 2009. Cette nouvelle association a pour objet d'accueillir les pèlerins, de les installer dans le refuge et de veiller à leur confort.

↓ Le saviez vous ?

Sécurité routière : conduite d'un tracteur pour le compte de la commune

Un agriculteur qui utilise son tracteur pour le compte de la commune n'est pas dispensé de la détention d'un permis de conduire.

La règle générale en matière de conduite des véhicules automobiles prévoit que tout conducteur doit détenir un permis de conduire spécifique selon les caractéristiques du véhicule considéré (art. R221-4 du Code de la route). Ainsi, les catégories du permis de conduire exigées pour la conduite d'un tracteur, à savoir B, E(B), C ou E(C), sont définies en fonction du poids total autorisé en charge (PTAC) du véhicule et, le cas échéant, de sa remorque.

Il existe cependant une exception à cette règle générale prévue par l'article R221-20 du Code de la route qui dispose que le conducteur d'un tracteur agricole ou forestier est dispensé de permis de conduire lorsque ce matériel est attaché à une exploitation agricole, à une entreprise de travaux agricoles ou à une coopérative d'utilisation de matériel agricole. Du point de vue réglementaire, ce n'est donc pas la qualité du conducteur, à savoir agriculteur ou non, qui est regardée mais l'affectation du tracteur agricole à une exploitation ou à une entreprise du type précité.

Au sens de l'article R221-20 du Code de la route, un tracteur est attaché à une exploitation agricole lorsqu'il remplit les conditions suivantes : un numéro d'exploitation agricole est attribué à son propriétaire par les services préfectoraux, celui-ci devant être mentionné sur la carte grise du véhicule, ainsi que sur la plaque d'exploitation en lieu et place du numéro d'immatriculation, conformément à l'article R317-12 du Code de la route ; son utilisation rentre dans le cadre de l'activité normale d'une exploitation agricole.

Par conséquent, un agriculteur qui conduit son tracteur dans le cadre d'une activité n'ayant pas de rapport avec celle d'une exploitation agricole, tels que de menus travaux effectués pour le compte de sa commune, ne peut bénéficier de la dispense du permis de conduire prévue par l'article R221-20 précité.

▼ Une chanson sur Arbourse ! Écrite par Guy MUSSET et chantée par son fils Fred

Cette chanson sur Arbourse a été écrite par Guy MUSSET, chanteur. Son fils, Fred MUSSET la chante aujourd'hui. La grand-mère de Fred MUSSET, enfant de l'assistance publique avait été placée à Arbourse au début du siècle, dans une ferme où vivait le grand père de Fred MUSSET. Voici le texte de cette chanson :



La maison des grands parents de Fred MUSSET



Fred et Guy MUSSET

ARBOURSE

*Mes racines s'agrippent au large de Nevers
Dans l'ancre des coteaux source des prairies
Là-bas gisent les vignes plantées par mon grand-père
Elles veillent sur son corps à jamais endormi
A l'ombre du clocher de l'église voisine
Sa maison mur debout a pourtant bien changé
Ne reste que son âme qui erre en sourdine
Comptant les Arboursiots, compagnons de veillée*

REFRAIN :

*Mon vieil Arbourse sous la grande Ourse
Tu me rends douce comme une souche
Petit village, livre d'images
Comme les mirages, meurent les adages*

*On aperçoit encore, là-bas, le long du mur
Les restes d'un buisson où jadis ma grand-mère
Faisait sécher son linge au bon gré de l'azur
Le sablier du temps ne détruit que la chair
Quelques vivants encore se rappellent son regard
Aussi bleu que le ciel perçant comme un laser
Et autour de sa taille son tablier noir
Essuyant les souvenirs des tâches ménagères*

REFRAIN

*C'est dans cette maison à l'aube du printemps
Que mon grand-père naquit vingt ans après son frère !
C'était bien à coup sûr un sacré événement
Le petit balbutiait, l'ainé faisait la guerre
C'est bien dans cette école fermée aux cris d'enfants
Que mon grand-père a usé quelques fond de culottes !
C'est derrière ces volets ébranlés par le vent
Que la musique du cœur égraine quelques notes !*

REFRAIN

*Je vois ma grand-mère enfant rassembler ses moutons
Sabots de bois aux pieds morceau de pain en mains
Elle attend que le soleil embrase l'horizon
Pour rentrer au bercail et penser à demain
Les gerçures éclatent au contact de l'eau
Ses fragiles mains blanches tournent la roue du puits
Mais c'est celle de la vie qui fait froid dans le dos
L'hiver est sans pitié pour les enfants transis*

REFRAIN



↓ La fontaine, de nouveau accueillante



Début juin, les abords du lavoir, comme le lavoir lui-même ont été débroussaillés, tondus, nettoyés et fleuris. Des bacs en bois, rustiques, sans doute de fabrication artisanale, ont été disposés sur le muret et sont, de loin, du plus bel effet. La place est aujourd'hui agréable et ne demande qu'à accueillir les promeneurs et/ou pique niqueurs. D'autres aménagements sont également en cours.



↓ Résultats des élections européennes à Arbourse

Liste UMP	29,23 %
Liste PS	21,54 %
Liste FN	12,31 %
Liste Europe Ecologie	12,31 %
Liste Extrême Gauche	7,69 %
Liste Modem	6,15 %
Liste Divers Droite	4,62 %
Liste Waechter	3,08 %
Liste Front de Gauche	1,54 %
Autre liste Divers Droite	1,54 %

↓ Dégradations de voiture dans le village

Un habitant d'Arbourse a été contraint de porter plainte auprès de la gendarmerie de Prémery en raison de dégradations faites à sa voiture.

Les dégradations en question sont dues, sans doute, à des projections d'un produit corrosif, du type produit hydraulique ou liquide de freins.

Une copie de la plainte doit être prochainement déposée en mairie.

Qui aurait cru que, dans un si paisible village, de tels actes, qui ne grandissent vraiment pas leur auteur, puissent être commis ?

↓ Projet communautaire : le Relais Service Public

Afin de conserver un lien entre l'administration et les citoyens et pour parer au problème de désertification des services publics, la Communauté de communes avec les services de l'Etat élaborent la création d'un Relais de Service Publics, c'est-à-dire un relais regroupant les informations relatives aux différentes administrations (pôle emploi, CAF, MSA...) afin de répondre aux besoins des usagers.

Concrètement, cela suppose la création d'un poste à mi-temps pour un adjoint administratif basé à Prémery dont le rôle sera de répondre aux questions posées. Cet agent sera relié aux mairies des communes grâce à un système de visio-conférence ou webcam supposant une connexion Très Haut Débit et utilisant le point multimédia (ordinateur et imprimante) déjà mis en place dans les communes lors de la réalisation du Précédent Contrat de Territoire.

Cette action de mise en réseau et de travail avec les mairies doit répondre aux problèmes d'isolement de la population rurale et d'éloignement des services publics. L'efficacité de ce dispositif reposera sur la bonne communication et coordination de tous les services (mairies, communauté de communes, partenaires ...). L'Etat s'engage à former et financer à hauteur de 7 500 € par an le poste d'agent d'accueil.

Ne pourrait-on en prévision aménager le petit bureau non utilisé en mairie en bureau d'accueil avec l'ordinateur et l'imprimante déjà fournis par la communauté de communes ?

↓ Annonce

Un **essaïm d'abeilles** s'installe dans votre jardin, ou dans votre maison. Aucune crainte, en cette saison, les abeilles dont la destruction est interdite, ne piquent pas. Mais, appelez moi au **03 86 69 29 74** et je me chargerai de leur transfert rapidement .



Arbourse Info

Association collégiale

Le Bourg
58350 ARBOURSE

Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettres

Pour nous contacter, adhérer, diffuser des informations ou des annonces, appelez nous au

06 08 60 37 45

ou envoyez nous un message à arbourse-flashinfo@orange.fr

Adhésion : 5 € par trimestre

Annonce : 2€

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction :
membres actifs de l'association



↓ Page spéciale / « vide-grenier 2009 » l'album souvenir !



Le soleil était au rendez vous ce samedi 23 mai 2009 pour ce second évènement du printemps à Arbourse.

Après la course cycliste, le vide grenier a été une vraie réussite. L'organisation assurée par le Comité des fêtes était sans faille.



Dès 7 h du matin, et même plus tôt, les amateurs et habitués des brocantes étaient au rendez vous et de nombreux habitants du village avaient vidé leur grenier.

Stands et parasols ont colorés notre commune le temps d'une journée.



Mais le vide greniers, ce n'est pas seulement la possibilité une fois par an de se débarrasser d'objets dont on ne veut plus. C'est aussi l'occasion de flâner dans les rues du village, de déambuler, de se rencontrer, de parler, d'inviter des personnes venues chez nous pour chiner.



Vieux bouquins, jouets d'enfants, objets divers et variés, vieux outils utilisés autrefois en agriculture, chaise percée (intéressante !), vêtements qui ne demandent qu'à être recyclés... et buvette, bien sûr... Vraiment il était possible à chacun de trouver son bonheur.

Un grand merci donc au comité des fêtes et aux personnes qui se sont dévouées pour que cette journée soit comme la course cycliste, une réussite. Alors, rendez vous l'année prochaine pour une nouvelle brocante à Arbourse, mais avant cela, n'oubliez pas l'exposition, prévue pour les 25 et 26 juillet 2009.

